Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 69
21072 DIJON CEDEX
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS REGISTRE DU COMMERCE - FAILLITES -
BILANS : MINITEL 08.36.29.11.22.

FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE

42 RUE DE LONGVIC

21300 CHENOVE

V/REF : MR BROUSSE
N/REF : 54 B 75 / A-2115

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 17/06/2004, SOUS LE NUMERO A-2115,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 26/04/2004

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE
SOCIETE ANONYME
42 RUE DE LONGVIC
21300 CHENOVE

R.C.S DIJON 015 450 752 (54 B 75)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON (Côte d'Or)

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTE EN PRÉ EN CE D'UN ORIGIN L ÉMANANT DU GREFFE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 17/06/04
sous le n° A
2115

EXTRAIT

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 26 Avril 2004

L'an deux mille quatre,
Le vingt-six Avril à 9 heures 45

Les Administrateurs de "FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE" se sont réunis en Conseil au Siège Social, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration, afin de préparer :

- l'Assemblée Générale annuelle, réunie ordinairement pour arrêter les comptes et extraordinairement pour effectuer les modifications statutaires,
- Une Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires titulaires du droit de vote double.

Assistent à cette réunion et ont émargé le registre de présence :

- Mme	LE LOUS	Jeanne	Présidente du Conseil
- Mme	MAJOIE-LE LOUS	France	Administrateur
- B.T.G. FINANCES			Administrateur
représentée par M. Hervé LE LOUS			
- M.	MAJOIE	Bernard	Administrateur
- M.	PICART	François	Administrateur
- M.	DUCUROIR	Jean-Pierre	Administrateur

- Monsieur Jean GATINAUD, représentant K.P.M.G. S.A. et Monsieur Jean-Louis DURAND, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

Sur neuf Administrateurs en exercice, six sont présents et trois absentes (Mesdames Michelle LE LOUS, Marie-Madeleine FABRE-LE LOUS et Christine SAUMON-MIGNOTTE). Le Conseil, réunissant la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs, peut valablement délibérer.

Assistent également à la séance, Messieurs Pierre MOUSTIAL et Jean-Pierre ECKERT, respectivement Directeur Général et Directeur Administratif et Financier de LABORATOIRES FOURNIER S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Jeanne LE LOUS, Présidente, assistée de Monsieur Hervé LE LOUS, Directeur Général. Monsieur Christian BROUSSE assure le secrétariat.

---

1. Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Hervé LE LOUS informe les Administrateurs du changement de Représentant Permanent de "B.T.G. FINANCES", nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 16 juin 1998 et renouvelé le 7 juin 2001.

En effet, Monsieur Christian AREND né le 13 Juin 1959, demeurant 2, Bis rue Joseph Ritter à FORBACH (57600) a été désigné en qualité de Représentant Permanent de la Société "B.T.G. FINANCES" au Conseil de notre Société, en remplacement de Monsieur Hervé LE LOUS.

Le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de Monsieur Christian AREND, en qualité de nouveau Représentant Permanent de "B.T.G. FINANCES", en remplacement de Monsieur Hervé LE LOUS.

2. Démission/Cooptation d'un Administrateur :

Monsieur Hervé LE LOUS expose que, en raison de la démission de Monsieur Charles VOGEL de ses fonctions d'Administrateur, un siège d'Administrateur est rendu vacant.

Le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire en remplacement de Monsieur Charles VOGEL, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale : Monsieur Hervé LE LOUS, domicilié à PARIS (75007) - 18, avenue Emile Deschanel, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

3. Puis Madame Jeanne LE LOUS prend la parole et déclare remettre sa démission de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration, à compter de ce jour.

En conséquence, elle demande au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil en prend acte.

Monsieur Hervé LE LOUS , au nom du Conseil, la remercie de sa contribution.

Le Secrétaire indique que, conformément aux dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce et de l'article 25 des Statuts, il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues par la loi savoir, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Il rappelle que Madame Jeanne LE LOUS assurait les fonctions de Présidente du Conseil d'Administration et Monsieur Hervé LE LOUS, celles de Directeur Général.

Puis, il offre la parole aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré et conformément à l'article 25 des Statuts, les Administrateurs décident à l'unanimité d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et nomment en conséquence Monsieur Hervé LE LOUS Président du Conseil d'Administration pour le temps restant à courir de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Hervé LE LOUS cumule alors les fonctions de Président-Directeur Général. Il est également Administrateur à titre personnel.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Hervé LE LOUS déclare accepter ces fonctions de Président-Directeur Général. Il affirme qu'aucune mesure, qu'aucune disposition ne fait obstacle à ce qu'il exerce la Présidence.

Extrait certifié conforme